

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 02 mars 2020 à 19 heures conformément aux convocations du 25 février 2020.

Est inscrit à l'ordre du jour : procès-verbal du 19 février 2020 ; compte administratif 2019 ; compte de gestion 2019; questions diverses.

Séance du 02 mars 2020

L'an deux mille vingt, le deux mars février à 19 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric THOMAS, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 25 février 2020.

Présents : Mesdames Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Ornella MIMY, Valérie VESCHAMBRE, Paulette VERT, Eliane BONNEVIALE ;

Excusés : Monsieur André FEUNTEUN, Mesdames Odile LAUBY ;

Procurations : de Monsieur André FEUNTEUN à Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ ; de Madame Odile LAUBY à Madame Eliane BONEVIALE ;

Secrétaire de séance : Madame Ornella MIMY.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

RETRAIT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Le président propose de retirer les questions relative aux comptes administratif 2019 et de gestion 2019. Les éléments nécessaires à l'examen de ces questions ne sont pas disponibles. Pour autant, il est précisé, sous réserve et en l'attente des comptes de gestion de la trésorerie, que les dépenses et recettes constatées au budget de fonctionnement affichent un résultat excédentaire de 504 euros. Les comptes administratifs et comptes de gestion 2019 du CCAS seront présentés lors du prochain conseil d'administration.

ARSEPT – ATELIER EQUILIBRE

Madame Sylvie POUSET-RODRIGUEZ informe que treize personnes retraitées bénéficieront de douze séances «atelier équilibre» mises en place avec l'ARSEPT. Les séances auront lieu à la salle des fêtes, les lundis de 14h à 15h à partir du 09 mars 2020.

UDAF DU PUY-DE-DOME – POINT CONSEIL BUDGET

Monsieur le Président informe que dans le cadre de ses missions de défense des intérêts des familles, l'UDAF du Puy-de-Dôme (Union Départementale des Associations Familiales) met en place un nouveau service «Point Conseil Budget».

Sa vocation est l'accompagnement des familles dans les difficultés budgétaires, afin de préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires et contribuer à lutter contre le surendettement.

Il informe du calendrier des permanences et demande le relai de cette information.

Fin de la séance à 19 heures 50.

Le Président,

Erie-THOMAS.

